



DOSSIER DE PRESSE

Inauguration des travaux d'aménagement Port Mytilicole Cherrueix / Le Vivier-sur-Mer



Jeudi 26 novembre 2020 - 16h - Le Vivier-sur-Mer

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
pour les affaires maritimes et la pêche



LE PORT MYTILICOLE DE LE VIVIER-SUR-MER / CHERRUEIX

En 1954, une nouvelle activité s'est implantée sur la commune de Le Vivier-sur-Mer en baie du Mont Saint-Michel : la mytiliculture (élevage de moules sur bouchots). Anciennement géré par un syndicat intercommunal, le port conchylicole de Le Vivier-sur-Mer / Cherrueix a été en 2011 transféré à la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, qui en 2017 devient propriétaire de l'enceinte portuaire.

Depuis 2018, des travaux d'aménagement et de densification ont été entrepris, portant l'objectif de moderniser les infrastructures d'une profession fondée sur la qualité de ses produits.



L'activité

Véritable poumon économique du territoire, le port de Le Vivier-sur-Mer / Cherrueix est le plus important complexe conchylicole d'Europe. Il comptabilise une soixantaine d'entreprises, artisanales et familiales, qui génèrent 300 emplois directs.

La mytiliculture

Aujourd'hui, le port de Le Vivier-sur-Mer / Cherrueix est le 1^{er} centre d'élevage de moules sur bouchots de Bretagne et le seul à bénéficier d'une Appellation d'origine Protégée, depuis 2011 (AOC en 2006). Il représente 15 % de la

production nationale.

On compte actuellement 318 000 pieux dans la baie, soit plus de 248 km de bouchots et 10 000 tonnes produites par an.

L'ostréiculture

Le port regroupe une dizaine d'entreprises ostréicoles (sur les 48 entreprises implantées en baie (espaces portuaires de Cancale et de Saint-Méloir des Ondes)).

A l'échelle de la baie : la production annuelle d'huîtres creuses sur table est de 3 800 tonnes sur 290 ha. La production annuelle d'huîtres plates en eau profonde est d'environ 900 tonnes sur 946 ha.

Les infrastructures portuaires constituent donc un enjeu majeur pour la profession.

En 1997, sous l'égide du Syndicat intercommunal, des travaux d'extension, avaient été entrepris, à l'est :

- Création de terre-pleins portuaires par extension vers l'Est du site existant,



- Construction de 14 bâtiments professionnels comprenant notamment des installations de lavage, de purification, de conditionnement et d'expédition des produits,
- Création de la Maison de la baie : bâtiment d'exploitation et de promotion du port,
- Réalisation d'équipements de pompage, de stockage, de distribution d'eau de mer pour le lavage et la purification des produits,
- Réalisation d'une réserve d'eau de type lagunaire, et de bassins individuels extérieurs maçonnés,
- Réalisation de travaux de voirie (dont carrefours d'accès avec feux tricolores) et de réseaux divers.



La Maison de la Baie ©Maison de la Baie

Le projet d'aménagement

Objectifs : modernisation et respect des normes environnementales.

Entre 2014 et 2017, la Communauté de communes a engagé une étude d'aménagement préalable et a été accompagnée pour ce faire par un groupement d'études composé du cabinet d'architectes ARCHIPOLE, des bureaux d'études Voirie Réseaux Divers QUARTA, et environnemental marin INVIVO.

Le projet d'aménagement a été mené en concertation avec les Services de l'Etat, mais également avec la profession conchylicole, dont les représentants sont réunis au sein d'une commission portuaire, portée par la Communauté de communes.

L'idée étant de co-construire un projet qui tienne compte de l'évolution de l'activité portuaire dans les années à venir. Il visait donc à répondre aux besoins d'installations nouvelles exprimés par les professionnels afin de faire face à l'évolution des matériels, des pratiques, mais aussi aux nouvelles exigences réglementaires et sanitaires.

Une première tranche de travaux a été engagée en 2018 par la Communauté de communes, sur le port Est :

- Redimensionnement de la lagune d'eau de mer qui permet d'alimenter chaque bâtiment (bassins intérieurs de stockage et de purification, lavage et préparation des coquillages),
- Création d'une zone de stockage du matériel et des véhicules professionnels, afin de désengorger l'enceinte portuaire Est.

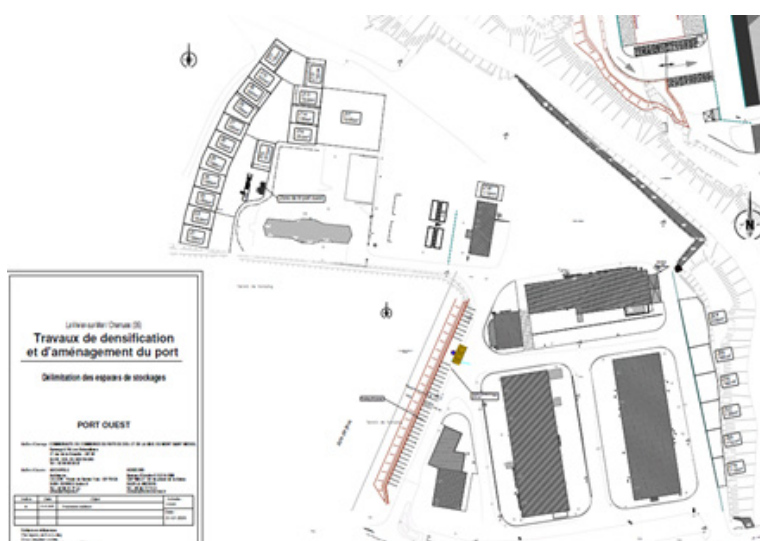
Le coût de l'opération s'est élevé à 519 000 € HT et a reçu un soutien de l'État à hauteur de 130 000 € (DETR).

Sur la 2^{ème} tranche, 735 000€ HT investis concernent directement des infrastructures dédiées à la qualité de l'eau : protection des conduites eau de mer, traitement des rejets de l'eau de mer, création ou réfection des caniveaux existants, création d'un réseau de vidange d'eau de mer, reprise du poste de refoulement.

Le projet portait également sur les opérations suivantes :

- Création de zones de tri des déchets,
- Mise en place de réserves incendie,
- Reprise de la digue,
- Densification du port « Est » à l'intérieur des limites administratives : création de 9 nouveaux terre-pleins pour la construction de nouveaux bâtiments et possibilité de créer des extensions aux bâtiments existants. La conception des nouveaux bâtiments sera soumise au respect d'un Cahier de Recommandations Architecturales, Paysagères et Environnementales (CRAPE),
- Création d'une plateforme ostréicole,
- Le stationnement des VL, visiteurs et professionnels ; des aires de stationnement en épi sont inscrites à différents endroits du port « Est » et « Ouest », parking de la Maison de la Baie,
- Des aires de stockage des matériaux ont été réparties sur le port « Est » et « Ouest », et sont destinées à accueillir le matériel des entreprises lié à leurs activités,
- Réfection de la voirie et des réseaux,
- Création d'aires de stationnement pour les bateaux amphibies.

Plans des travaux de densification et d'aménagement



L'opération (tranche2)

Les travaux se sont déroulés sur 12 mois, de juillet 2019 à juillet 2020, sur un site occupé, en exploitation.

Sous l'œil attentif de Jean-Luc Bourgeaux, Vice-Président en charge du développement économique entre 2014 et 2020, des équipes de la maîtrise d'œuvre "HORIZONS BET", et du Responsable du service technique de la Communauté de communes, Olivier Lelièvre, 3 entreprises sont principalement intervenues sur le chantier : "Ouest TP" et "Even" pour le terrassement – assainissement - voirie, et l'entreprise "Allez et compagnie" pour les réseaux souples.



Le chantier en images





Les soutiens financiers

Afin de mener à bien ce projet, la Communauté de communes bénéficie d'un soutien de l'Union Européenne (FEAMP) et de l'Etat (DETR). La Communauté de communes a financé les travaux à hauteur de 45%, via le budget du port. Par ailleurs, les professionnels ont participé financièrement à la viabilisation de leurs nouveaux emplacements.

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)		%
Maîtrise d'oeuvre	3 533 672 €	FEAMP (cofinancement Union Européenne - État- Région)	520 837 €	14.74
		DETR	200 000 €	5.66
Travaux	3 533 672 €	Participation des professionnels à la viabilisation des 9 nouvelles plateformes	1 217 682 €	34.46
		Emprunt (financé par le budget du port)	1 595 153 €	45.14
TOTAL dépenses*	3 533 672 €	TOTAL recettes*	3 533 672 €	100

*Montants estimatifs



Vos interlocuteurs à la Communauté de communes

Denis Rapinel
Président

Jean-François Gobichon
Vice-Président délégué au
Développement Économique
et à l'Emploi

Aurélien Ridet
Responsable Service
Développement Économique
aurelie.ridet@ccdol-baiemsm.bzh

Vanessa Brard
Chargée de communication
vanessa.brard@ccdol-baiemsm.bzh